



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CALVI  
MAIRIE DE VALLICA

**20259 VALLICA**

Horaires d'ouverture du secrétariat :  
Le mercredi et vendredi de 9 h à 12 h

☎ 04.95.61.90.15

✉ [commune.vallica@orange.fr](mailto:commune.vallica@orange.fr)

SOUS PREFECTURE  
DE CALVI

02 FEB. 2024

COURRIER ARRIVEE

### Arrêté n° 3/2024

#### Arrêté autorisant la diffusion de musique jusqu'à 2h du matin pour le restaurant

Le Maire de la commune de Vallica

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-4 et L2214-4,

Vu le code la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, R 1336-4 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R 571-25 et suivants

Vu le code pénal et notamment l'article R 623-2,

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le propriétaire du restaurant L'ALBA CHJARA est autorisé à diffuser de la musique le samedi 3 février 2024 et à prolonger l'heure de fermeture de son établissement jusqu'à 2h00

**Article 2** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 3** : La secrétaire de mairie, le chef de la brigade de gendarmerie de l'Ile-Rousse et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Vallica, le 31 janvier 2024

Le Maire,  
M CASTELLANI Jean-René

